

Communauté et continuité : vers un nouveau passé

Jacques Monet, s.j.

Volume 11, Number 1, 1976

Québec 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/030800ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/030800ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada

ISSN

0068-8878 (print)

1712-9109 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Monet, J. (1976). Communauté et continuité : vers un nouveau passé. *Historical Papers / Communications historiques*, 11(1), 1–11.

<https://doi.org/10.7202/030800ar>

JACQUES MONET, S.J.
UNIVERSITÉ D'OTTAWA

*Communauté et continuité:
vers un nouveau passé*

D'année en année, mes prédécesseurs sur cette tribune ont commencé leur "discours du Président" en faisant état d'une période d'interrogation et même d'angoisse. Au cours des derniers mois, ils se demandaient de quoi parler. Feraient-ils un exposé sur la situation de la recherche dans leur domaine? Apporteraient-ils du nouveau sur un problème longtemps disputé? (Certains, plus chanceux que moi, ont eu le bonheur de succéder à cette présidence au retour d'un congé sabbatique). Choisiraient-ils plutôt d'évaluer les divers aspects d'une question d'actualité intéressant la profession? de faire une rigoureuse et riante récapitulation de fin d'année? Ou encore, devraient-ils suggérer une audacieuse et provocante interprétation de l'histoire nationale?

Plusieurs ont admis avoir relu l'ensemble des discours en se reportant jusqu'en 1922, à l'instar de cet étudiant américain qui s'est mérité un Ph.D. pour avoir examiné les 50 premières *Presidential Addresses* de l'American Historical Association. L'angoisse venait aussi de ce qu'ils n'avaient pas eu, non plus, le droit de consulter des collègues qui auraient pu répondre à leur interrogation ou calmer leur angoisse: le sujet du discours devant tomber sous le sceau du plus strict secret professionnel. (Je suppose que la consigne du secret avait pour but d'assurer un auditoire. De toute manière, je sais que je n'aurais attiré personne en annonçant: "La responsabilité ministérielle durant les années 1840"). Je n'ai pas eu à m'interroger, ni même à m'astreindre au silence. En effet, l'année dernière, les membres du Comité du programme ont décidé que le Congrès porterait sur un thème précis et que celui-ci serait la révolution. J'ai donc à remercier ces collègues d'avoir voulu épargner au Président son angoisse traditionnelle et la responsabilité d'avoir à faire un choix. J'ai mon sujet, tout fait, bien annoncé d'avance et choisi par d'autres. Cependant, je ne crois pas m'être trouvé plus à l'aise que les autres. Je suis tenu de traiter un sujet que je connais mal . . . comme vous pourrez le constater dans quelques minutes. Si j'ai échappé à l'angoisse, c'est que je vous sais très indulgents.

Je suis donc devant vous à Québec au printemps 1976, dans cette capitale des usages, de la langue, du goût et de l'esprit français en Amérique. Et j'y suis placé dans l'obligation de vous parler de révolution; et cela, 200 ans, très exactement, après que, dans ce lieu même, mes ancêtres aient refusé la révolution.

N'est-ce pas à partir d'ici-même que le Canada français refoula la troupe d'insurgés et d'agitateurs qui avait envahi son territoire? et n'est-ce pas à dater

de ces événements deux fois centenaires et commémorés cette année par les républicains au sud, que ceux-là parmi nos ancêtres qui se trouvaient alors chargés de la responsabilité de définir la situation de leurs compatriotes, ont décidé que le legs de la Nouvelle-France serait préservé, non pas dans la violence et la destruction républicaines, mais plutôt dans la fidélité aux institutions civiles, juridiques et religieuses héritées du grand siècle de Louis XIV. Ici même, ils jurèrent d'être fidèles; d'ici ils reconduirent la révolution jusque chez elle; et d'ici, pendant le siècle qui suivit, leurs descendants et nos ancêtres repoussèrent successivement invasion militaire et attaques armées — notamment en 1812, 1838, 1842, et 1865 — jusqu'à ce qu'en 1871 le traité de Washington reconnût enfin l'inviolabilité de notre sol et de notre nation. C'est alors bien au sud de nos habitations que l'on traça définitivement la limite territoriale de l'expérimentation révolutionnaire.

J'ai donc le sens d'être un peu infidèle, de faire mentir mon sang en parlant de révolution ici et aujourd'hui. N'étant ni américaniste, ni "français de France", ni russologue, je suis mal préparé soit pour en faire l'éloge, soit pour la critiquer. Je ne suis pas, non plus, spécialisé en histoire économique ou en histoire du XVIIIe siècle anglais: je ne peux donc pas me rabattre sur la révolution industrielle. De plus, les quatre grandes révolutions des temps modernes — l'américaine, l'industrielle, la française et la soviétique — ont, malgré certaines secousses, ménagé le Canada français. Jusqu'à très dernièrement, elles n'ont pas beaucoup touché l'historiographie à laquelle je me suis particulièrement intéressé.

En 1775, nos Pères savaient résister à la propagande de l'ambassade américaine (comme c'est souvent le cas, les révolutionnaires avaient trop misé sur l'attraction exercée par l'idéologue éclairé, par le millionnaire et par le jésuite). Les Québécois n'entendaient pas ces "experts" qui voulaient bâtir un nouveau pays à partir d'un idéalisme désincarné au nom de vertus abstraites telles que celles de la liberté et de l'indépendance. Ils ne pouvaient pas non plus accepter cette étrange notion que l'on pouvait engendrer une société humaine et juste dans le désordre, dans la destruction et dans la guerre. Leurs institutions et leurs droits, leurs coutumes, la protection de leurs armes, leurs fabriques et leurs biens terrestres, ils les tenaient d'explorateurs et de fondateurs qui étaient aussi des officiers, des prêtres et des seigneurs et qui leur avaient légué des formes et des structures qui étaient le produit de leur histoire vécue, qui étaient faites du jeu de leurs attitudes et de leurs manières, de leurs réactions et de leurs expériences propres.

Ces attitudes et ces expériences, précisément parce qu'elles leur étaient propres et parce qu'elles avaient joué successivement pendant une longue durée, ne reflétaient que plus exactement la réalité de la Nouvelle-France et la mentalité des Québécois. Cette mentalité était bien celle du grand siècle, celle d'une société hiérarchique, organisée à partir des valeurs d'ordre et d'autorité, de la solidarité et de l'harmonie, fondée sur la bravoure et le sacrifice, sur l'honneur, sur le devoir à accomplir envers autrui. En 1975, les Québécois avaient le goût du

Québec, — vous me pardonnerez cet emprunt. — du Québec! non pas de la table rase, de la révolte ou du traumatisme de la séparation. Leurs institutions et leurs droits avaient mûri doucement, dans un climat de loyauté. Et c'est dans ce même climat qu'ils voulaient alors les voir s'épanouir.

Les Québécois n'avaient d'ailleurs rien à envier aux Américains. Ainsi aux "droits naturels" proposés par Franklin, Samuel Chase, et les deux cousins Carroll, ils préférèrent celui dont l'ambassade américaine avait voulu les dérober et qui est l'un des plus fondamentaux dans la nature humaine, le droit à la continuité, ce droit qui permet à chacun d'entre nous de comprendre son époque et de justifier sa vie.

Les royales fleurs-de-lys continuèrent donc pendant des générations à orner les institutions du Canada français.

Aux institutions de la Province de Québec sont venues s'ajouter par la suite celles du régime parlementaire de la Grande-Bretagne. Celles-ci, axées, elles aussi, sur des principes d'autorité, de solidarité sociale et d'obligation morale, s'accordaient tout naturellement aux usages de la Nouvelle-France. Elles furent donc rapidement assimilées. Sans que rien de la Nouvelle-France ne soit jamais renié, en une génération, les Canadiens français avaient fait de l'Assemblée du Bas-Canada ce qu'elle n'a jamais cessé d'être depuis, le principal porte-parole de leurs aspirations et l'expression la plus autorisée de leur volonté nationale.

Aux habitudes intellectuelles de l'ancien régime participaient avec nos ancêtres, des officiers, des ecclésiastiques et des hommes politiques écossais ainsi que des loyalistes américains qui, eux tous aussi, avaient refusé la révolution. De concert avec ces partenaires que l'histoire avait placé chez eux et tout autour d'eux, nos ancêtres transformèrent graduellement leurs institutions, mais toujours en respectant les valeurs issues du XVIIe siècle: celles où l'autorité suprême de l'Etat, appuyée par celle de la religion, se devait d'être au service des colons et plus tard de la volonté nationale telle qu'exprimée au Parlement. Ces trois éléments de la mentalité des Canadiens-français—l'autorité de l'Etat, la collaboration de l'Etat et de l'Eglise et la suprématie du Parlement—sont précisément ceux qui, transmis jusqu'à nous, puis offerts en partage à l'ensemble du Canada, continuent toujours de constituer par rapport au caractère de tous les états républicains du nouveau monde, l'originalité distinctive de l'expérience canadienne.

C'est maintenant le Canada tout entier qui porte l'empreinte de l'expérience canadienne-française.

La priorité de l'action autoritaire de l'Etat remonte évidemment aux premières colonisations françaises, puis aux peuplements du régime britannique qui suivit. Enfin, durant toute l'ère victorienne, l'autorité de l'Etat s'est continué dans les communications et dans les services sociaux. L'instauration du régime seigneurial en Nouvelle-France, les établissements navals et militaires de Saint-

Jean et d'Halifax, l'arpentage du Haut Canada et l'attribution des terres aux loyalistes, l'ordonnance réglementant les découvertes de l'or le long des fleuves Fraser et Thompson, toutes ces réalisations sont dues à l'autorité et basées sur une conception de la solidarité sociale, sur l'idéal d'un Etat où ceux qui sont aux paliers supérieurs de la hiérarchie ont des devoirs à accomplir envers les autres. Dans la Nouvelle-France de Frontenac comme au Canada de LaFontaine et de Cartier, l'Etat était premier partout. Sont venus ensuite les navires chargés de colons, les pionniers, les wagons couverts, les trains pleins d'immigrants. De même pour le percement des canaux, depuis celui du Rideau en 1826 jusqu'à la voie maritime des années 1950, et de même pour le tracé des chemins de fer, depuis la courte ligne de Laprairie-St Jean en 1836 jusqu'au Canadien National, de même pour la radio, et pour les lignes aériennes, l'Etat fut le premier à entreprendre ou le principal à exécuter. Au XXe siècle, la situation devint analogue dans le domaine de l'assistance sociale: les Canadiens trouvent tout naturel de confier l'organisation et le maintien de leur niveau de vie aux commis de l'Etat. Leur anti-étatisme, s'ils en ont jamais souffert, ne leur a sûrement pas interdit depuis 300 ans de solliciter avec persévérance et de recevoir avec gratitude les allocations et octrois décernés par l'Etat aux individus, aux paroisses, puis aux institutions d'enseignement et d'assistance sociale. Aujourd'hui, tous nos compatriotes, à l'instar de nos ancêtres, mais contrairement aux héritiers de la révolution américaine, acceptent sans scrupule la contrainte d'un Etat dont l'activité s'affirme quotidiennement dans la vie de chacun.

C'est aussi aux institutions de la Nouvelle-France que remonte la singulière façon qu'ont eu nos ancêtres d'unir l'Eglise et l'Etat; et c'est encore durant les premières années de l'époque victorienne que celle-ci s'est confirmée définitivement. En Nouvelle-France, l'appareil de l'Etat intégrait l'appareil clérical. Puis, l'Acte de Québec et les lois qui l'ont subéquentement renforcé ont reconnu officiellement au Canada français les prérogatives et les cérémonies de l'Eglise catholique. Dans le Haut-Canada, le long débat autour des "réserves du clergé" et sur l'éducation a été résolu non pas par la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais plutôt par l'extension aux autres Eglises chrétiennes des privilèges considérés auparavant comme l'apanage de la seule Eglise anglicane. Dans toute l'Amérique britannique du Nord au XIXe et début XXe siècle, l'influence des religions organisées devint tellement pénétrante que jusqu'à nos jours tous les gouvernements provinciaux et territoriaux, sauf un, intègrent dans la gérance publique, des institutions sociales et éducatives qui sont administrées par des Eglises. Et cela sans qu'il y ait d'Eglise officielle, de religion qui, par concordat ou par décret constitutionnel, jouisse d'un statut spécial. Par rapport à la république au sud, cette situation est unique.

Unique aussi est la façon dont les Canadiens ont mis à profit les institutions parlementaires comme instrument d'émancipation et de réforme. C'est dans la jeune Assemblée de la Nouvelle-Ecosse (et non pas au Congrès de Philadelphie) que les provinces maritimes ont déclaré leur indépendance des autres colonies du littoral atlantique. C'est à l'Assemblée de Niagara, et plus tard, de York (et non pas dans les "town meetings" et dans l'émeute) que les loyalistes du Haut

Canada ont exprimé leur distinction et leur identité. C'est,—je l'ai rappelé il y a un instant,—dans l'Assemblée du Bas-Canada (et non pas dans l'armée et les milices) que les Canadiens-français ont défendu leur langue, leurs institutions et leurs droits. Et dans toute l'Amérique britannique du Nord, c'est par le biais de la responsabilité ministérielle que nos ancêtres ont conquis l'autonomie politique. L'Acte de 1867 et la confédération subséquente de chacune des provinces ne sont pas le résultat de campagnes militaires, de plébiscites, de révoltes armées, ni même de traités internationaux, mais chacune est le fruit d'une loi parlementaire. Le drapeau du Canada et celui de chacune des provinces ont été adoptés en Parlement. Chaque étape de la "révolution tranquille" des années 1960 au Québec a été sanctionnée par une loi de l'Assemblée. Et c'est par des lois de leurs Assemblées et Parlements que tous les Canadiens ont progressivement étendu leur souveraineté pendant les $\frac{3}{4}$ de siècle qui suivirent 1848 pour enfin acquérir, durant les années 20, notre statut international de pays souverain.

Depuis 200 ans le Canada a donc continué à témoigner un respect vécu envers ces valeurs de l'ancien régime, modifiées par l'expérience de l'ère victorienne. Au dessus des fleurs de lys de Louis XIV, nos grands-pères ont superbement (je dis même, ont tout naturellement) posé la couronne de Victoria. Et, même si dans la république voisine, on traîne jusqu'au XXe siècle des institutions pensées pour des planteurs esclavagistes et pour des bourgeois parvenus, au Canada nous demeurons toujours fidèles aux habitudes que nous ont léguées les deux plus nobles et riches siècles de la civilisation occidentale, le XVIIe français et le XIXe britannique. Ils sont les fils naturels de Locke, de Montesquieu et de la philosophie éclairée; nous sommes dans la postérité légitime de Louis XIV et de la Reine Victoria.

Cet attachement à la Nouvelle-France et au régime parlementaire, les historiens canadiens-français l'ont respecté. Fidèles à leur devise, ils se sont souvenus. Depuis les premières histoires de Maximilien Bibaud dans les années 1830 jusqu'aux toutes dernières études de Marcel Trudel, ce sont les fastes, les prouesses et glorieux faits d'armes, puis les institutions de la Nouvelle-France qui furent presque exclusivement la zone de prédilection de nos historiens. A peu d'exception près, les seuls à ne pas traiter de l'ancien régime furent ceux qui, depuis Chapais jusqu'au doyen Marcel Hamelin, ont oeuvré sur l'histoire politique du Canada français et sur l'histoire parlementaire du Québec. Une lecture, même très attentive, du *Répertoire des thèses en cours* publié depuis une dizaine d'années confirme cette préférence. Comme leurs aînés, ceux qui se préparent à la carrière d'historien sont, eux aussi, dévoués à la tradition. Les étudiants de langue française choisissent des sujets canadiens-français. Une deuxième source renforce la même conclusion: le répertoire des publications portant sur le Canada publiée régulièrement dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française* et la *Canadian Historical Review*. Là aussi il est évident que dans l'intérêt que nous portons au passé, nos études sont tout-à-fait centrées sur le Canada français. Je me demande si c'est par réaction à l'accusation de Lord Durham. Nous étions, selon lui, "un peuple sans histoire". Est-ce que nous compensons maintenant au point d'agir comme si nous étions les seuls à en avoir? De toute

manière, nous jouons, sur le plan des études historiques, le jeu de tous ceux qui au Canada anglophone et français veulent renfermer les Canadiens français dans une "réserve" québécoise. Même notre regard ne semble pas vouloir s'élever au dessus de ce mur qui borne nos esprits.

Dans cet exercice d'introspection, nous avons eu des complices avertis. Jusqu'à récemment, les historiens anglophones nous ont laissé à nous même; et à nous seuls, le domaine indivis de la Nouvelle-France et du Canada français. Il y a bien eu Parkman et Mason Wade parmi les Américains, George M. Wrong, W. B. Munro, et Hilda Neatby, parmi les *Canadians*; mais d'une manière générale, les "Anglais" nous ont abandonnés à notre isolement. Au moins, ils l'ont fait jusqu'au milieu des années '50.

C'est en 1956, que nos collègues Blair Neatby et John Saywell, dans leur article "Chapleau and the Conservative Party in Quebec", publié dans la C.H.R., annonçaient une conclusion qui aurait dû être évidente depuis bien longtemps. C'est-à-dire que pour bien comprendre l'histoire du Canada (anglophone), il était essentiel d'analyser les événements, les opinions et les sentiments du Québec. Durant la décennie qui suivit, d'autres anglophones emboîtèrent le pas. Je pense au travail de mon collègue William Ryan, à l'oeuvre de W.J. Eccles, de Cole Harris, de Ramsay Cook, de Joseph Levitt et à bien d'autres études, comme ces toutes dernières, celle de Terry Copp sur la classe ouvrière à Montréal et celle de Susan Trofimenkoff sur l'Action française.

Mais l'inverse ne s'est pas produit. A l'exception de quelques rares collègues qui ont étudié le Moyen Age ou l'Ancien Régime français ou encore l'Amérique latine, les historiens francophones ont bien peu entrepris dans les domaines extérieurs au Canada français. Il semble que nous ne nous soyons jamais même posé la question: comment vraiment connaître le sens de notre passé collectif sans y intégrer celui des nations qui nous environnent?

Nos institutions et nos droits, le régime seigneurial, les cadres religieux, le système juridique, la responsabilité ministérielle, les partis politiques, les forces armées, les syndicats, la police, les idéologies, toutes nos formes et structures nationales, toutes sont originaires d'ailleurs. Elles se comprennent très mal, ou pas du tout, en dehors du contexte qui les a vu mûrir.

Comment donc se fait-il qu'à l'exception de quelques rares savants tels que Pierre Savard ou Philippe Sylvain, nous, Canadiens français, n'ayons eu aucune question à poser, aucune conclusion à apporter, à l'histoire des Etats-Unis, de l'Angleterre, de l'Ecosse ou de l'Eglise catholique. Nous avons été envahis au moins quatre fois par les Américains, conquis par la Grande-Bretagne, subordonnés (sans que nous ne comprenions encore trop pourquoi) au commerce des Ecossais, trempés (si vous me permettez le mot du juge Routhier) de la foi catholique. Et les théologies (libérale et catholique, ultramontaine et marxiste) qui habitent encore nos coeurs ont une vision du monde qui dépasse largement les frontières du Canada français. Pourtant nous sommes restés fixés dans notre

fidélité à la Nouvelle-France et au Canada français. (Si je pose la question avec autant de passion, vous aurez reconnu que c'est parce que je me sens le premier coupable).

Une manière de répondre serait de se placer sur le plan des préjugés ou de la psychologie collective. Nos prédécesseurs dans la profession, et nous-mêmes, n'aurions jamais pu nous faire à l'idée que les "Anglais" ou les Américains avaient quelque chose à nous apprendre? Ou bien nous aurions crainit dans l'étude du passé des *autres* de retrouver de communes inquiétudes. Cela aurait pu nous faire perdre notre originalité nationale . . . ou cette anglophobie qui, chez-nous, revient si souvent à la surface. Ces hypothèses sont plausibles; mais je ne veux pas m'y attarder, car leur preuve exigerait une enquête et un développement beaucoup trop longs. Je préfère plutôt me placer sur un plan plus pratique et faire la suggestion que notre résistance envers l'histoire extérieure à nous-mêmes est liée en grande partie aux problèmes de la langue et des rencontres.

Nous manquons des instruments de travail les plus élémentaires, c'est-à-dire la traduction des principaux ouvrages écrits par les historiens de langue anglaise. Bien sûr, ce n'est pas là la seule explication: l'intérêt porté envers l'histoire de France où il n'y a aucun problème linguistique, est toute récente et personne au Canada français n'a encore entrepris l'histoire des Africains francophones ou des Belges. Mais je crois néanmoins que l'absence de bonnes traductions d'études historiques joue fortement dans le choix de nos projets de recherche et des questions que nous posons à nos sources d'archives. A cause de ce manque de traduction, nous ne sommes pas éveillés assez jeunes par des lectures qui nous ouvriraient aux problèmes des autres.

At one stage in this address, I intended to make the point that English is and ought to be spoken in Quebec. I should then continue the rest of this address in English. However, since the next few paragraphs are devoted to the importance and benefits of translation, I think, that having made my point, I can best honour the translator's art and the work of our simultaneous translators by continuing to speak in French.

En fait, il faut déplorer que les historiens francophones du Canada soient privés de ces instruments indispensables que leurs collègues anglophones ont quotidiennement à leur disposition. Je songe aux études, aux monographies, aux inventaires, aux répertoires bibliographiques, aux ouvrages de référence sans lesquels aucun travail sérieux ne peut-être entrepris, encore moins mené à terme. Non pas que je souhaite la traduction de tout cela, — les sommes dépensées à cet effet seraient mieux versées en subventions de recherche, — mais au moins j'insisterais sur celle des principales études, sur celles qui nous permettront, à nous et à nos étudiants, de connaître les questions qui ont été posées au passé américain, *canadian* et britannique; études qui nous permettront, également, de comparer notre expérience, nos conclusions et nos méthodes à celles des autres.

La plus intéressante et, je crois, la première de toutes les initiatives prises dans ce sens est sûrement la fondation en 1959 du *Dictionnaire biographique du*

Canada. Cette grande réalisation, à laquelle sont intimement liées les ressources humaines et financières de l'université qui est notre hôte en ce moment (et de celle dont je suis fier d'être diplômé) permet pour la première fois aux spécialistes et aux étudiants des deux langues de connaître directement et simultanément la production historique des deux Canadas. Aucune autre oeuvre ne la dépasse, ni sur le plan de la rigueur scientifique, ni sur celui de la communication entre spécialistes. En plus, il faut féliciter les responsables du *Dictionnaire* pour leurs critères d'excellence autant dans la méthodologie de la recherche que dans la qualité impeccable de l'expression. Cela est dû en très grande partie aux efforts et aux talents de cette équipe de jeunes chercheurs dynamiques qui ont su réunir en concert les qualités de Québec et de Toronto. Les retombées sur notre historiographie francophone sont encore difficiles à mesurer parce que trois des quatre volumes déjà parus portent sur la période la plus étudiée du Canada français. Ce sont les prochaines publications — les volumes IX et XI — qui seront plus significatives dans le neuf qu'ils nous apporteront. Je m'imagine avec bonheur et satisfaction toute la contribution qu'ils fourniront à notre manière de voir le XIXe siècle canadien-français.

De même, je me félicite que la Société historique du Canada ait heureusement réalisée la proposition faite par Paul-André Linteau au Congrès de 1971 à Saint-Jean, c'est-à-dire la traduction intégrale de ses brochures historiques. Malgré le lourd fardeau financier que ceci constitue pour l'Association, il faut se réjouir qu'enfin, et pour la première fois, les francophones du Canada pourront connaître dans leur langue au moins la distillation de l'oeuvre des principaux historiens de leur pays. J'espère que ces brochures, dont le nombre atteint actuellement 28, seront largement diffusées, et surtout dans les librairies où elles pourraient rejoindre le grand public. Pour nous, historiens de carrière, ces brochures forment avec les quatre volumes du D.B.C. déjà publiés, le seul instrument de travail en français sur l'histoire du Canada anglophone. Je souhaite que d'autres instruments suivent. Et bientôt.

Même si aucune traduction ne peut-être entièrement satisfaisante, je suis convaincu que pour les quelques années à venir c'est d'elles que dépendront en grande partie l'envergure et le calibre de la production historique au Canada français.

La qualité de notre historiographie résulte également de notre trop longue hésitation à faire la connaissance de ceux qui pourraient nous stimuler. Heureusement, depuis quelques années, la Société historique du Canada, qui par ses 2,500 membres est la plus nombreuse de toutes les sociétés savantes au Canada, est devenue, surtout par son Congrès annuel et par ses comités permanents, le lieu privilégié d'échanges entre les historiens des deux langues. Cependant, même au sein de notre Société, il faut déplorer que le taux de participation des Canadiens-français n'atteint que 15%, et que, malgré l'effort de nos secrétaires zélés et de nos éditeurs consciencieux, la part faite à la traduction, surtout vers le français, demeure encore assez mince. C'est pourquoi, le secrétaire de langue française, M. Jean-Pierre Gagnon, a préparé un *Mémoire* à

l'intention du Secrétaire d'Etat fédéral pour souligner les mesures qui constitueraient le minimum vital de traduction pour assurer des rapports scientifiques intéressants.

Il faut faire paraître dans les *Communications historiques* un résumé français ou anglais de toutes les communications qui y seront publiées. Il faut publier dans le programme du Congrès annuel ou dans les *Communications historiques* un précis bilingue de toutes les communications présentées au Congrès. Et enfin, il faut faire paraître dans les deux langues les rapports des comités qui portent sur les problèmes méthodologiques et sur les nouvelles zones de recherche, tels le comité sur la recherche quantitative, ou le regroupement des chercheurs en histoire militaire, ou encore en histoire des Loyalistes.

Cette traduction vers le français nous enrichira. Car nous avons beaucoup à apprendre. Mais l'historiographie du Canada français a aussi beaucoup à offrir. La traduction servira aussi aux autres. Tout comme il faut déplorer notre sous-développement par rapport aux zones de recherche étudiées par nos collègues parlant-anglais; je m'accorde le droit de souligner que le manque de traduction vers l'anglais les a empêchés depuis une décennie de participer au plus important renouveau en histoire du Canada depuis un demi-siècle. L'allusion ne vous échappe pas: je parle de la méthodologie inaugurée au Canada par les publications de Jean Hamelin et de Fernand Ouellet.

Lorsque parut, il y a 10 ans exactement, l'*Histoire économique et sociale du Québec* de Fernand Ouellet, il devint évident que l'ouvrage dépassait d'emblée tous les textes vieillots qui dominaient alors les milieux historiques du Canada français. (Seuls les travaux de Gustave Lanctôt, de Guy Frégault, d'Albert Faucher et de Marcel Trudel avaient échappé jusque là aux prédications nationalistes de l'époque). En s'engageant dans la voie nouvelle ouverte par l'*Economie et Société en Nouvelle-France* de Jean Hamelin, le livre de Fernand Ouellet avait, par sa méthode, renouvelé notre manière de connaître le passé. Il avait naturalisé canadiennes les techniques de recherche de l'école des *Annales*, probablement la plus prestigieuse actuellement dans le monde.

Et quelle était la nouveauté de cette approche? Elle permettait à l'historien d'aller au delà de la chronique événementielle, des faits spectaculaires et des gestes éclatants, au delà de la vie et des oeuvres de quelques grands hommes. Dorénavant l'historien retrouverait ses explications dans le comportement collectif, dans les actions répétées, dans la longue durée et dans ces lentes mutations qui sont observées grâce aux séries documentaires fournies par les pièces notariales, par les documents judiciaires, par les recensements, par les listes de prix, les livres de compte, par les procès-verbaux d'assemblées, par les "poll books", par les cahiers d'emprunt dans les bibliothèques et les registres d'inscription dans les écoles, enfin par les séries de tout genre. Ainsi par cette nouvelle méthode d'observation, l'historien travaillant à ras de sol de la vie quotidienne, rejoint par une infinité de détails les attitudes qui ne sont pas verbalisées dans les journaux et dans les livres; il explore les manières et les réactions

qui ne font pas la manchette; il nous livre ces expériences diverses et multiples qui, dans l'espace et dans le temps, forment et révèlent la mentalité des majorités silencieuses. L'histoire retrouve ainsi l'homme dans sa communauté et dans sa continuité. Elle se manifeste à nouveau comme la plus authentique des sciences de l'homme.

Dans cette insistance sur la communauté et dans ce sens de la continuité, — ces deux grandes caractéristiques de l'histoire sérielle, rodée dans l'étude de l'ancien régime, — nous semblons redécouvrir précisément ces valeurs de fond auxquelles adhéraient les Québécois d'il y a deux siècles, ces ancêtres qui refoulèrent chez eux les émeutiers républicains venus du sud envahir leur territoire et interrompre leur histoire.

Ce n'est donc peut-être pas tout à fait par hasard que ce soit à partir d'ici, de l'Université Laval de Québec, que le renouveau méthodologique commença à se propager vers les autres centres d'histoire francophones. Dix ans plus tard, la technique de la recherche sérielle est acceptée partout au Canada français où des équipes de chercheurs, tel celui qui fait l'histoire des travailleurs ou celui qui étudie la société montréalaise au XIXe siècle, sont installés sérieusement dans l'histoire économique et sociale.

Cependant ce même renouveau touche à peine la recherche et les publications de nos collègues de langue anglaise. L'histoire semble s'être accélérée au point de les perdre en vitesse. Pour le plus grand nombre, ils sont toujours regroupés selon leurs idéologies ou leurs aires de recherche; non pas selon leur méthode. En fait, depuis la génération de Harold Innis, et jusqu'à très récemment, alors que leur contribution à la revue *Histoire sociale* et des oeuvres telles que celle de Michael Katz sur Hamilton ont marqué le début d'un renouveau, très peu d'entre eux ont su remettre en question leur approche méthodologique. Est-ce à cause de leur acharnement à rechercher l'identité *Canadian*? (Comme si elle était difficile à trouver). Ou faut-il blâmer leur ardeur à justifier la totalité canadienne? (Comme si elle en avait besoin). De toute manière, sur le plan des méthodes historiques, ils se sont isolés comme dans un mur d'auto-suffisance, à travers lequel ne passent pas ces courants d'air venus de France, même des Etats-Unis ou de la Grande Bretagne. Je ne crois donc pas trop prétentieuse mon affirmation d'il y a un instant: comme nous, ils ont beaucoup à gagner par un effort de traduction.

Peut-être même plus encore. Leurs grand-parents dans la société victorienne au Canada ont su consentir aux valeurs et aux perspectives de la Nouvelle-France. En abandonnant le nationalisme, qui a été jusqu'ici leur prédicat à eux aussi, (comme si le virus nationaliste est moins stérilisant lorsqu'il parle anglais), nos collègues anglophones sauront-ils participer à une nouvelle osmose? celle-ci, entre l'historiographie canadienne et *Canadian*? entre la méthodologie sérielle et la diversité des zones de recherche? Dans la longue marche de l'histoire qui nous attend ensemble, cela donnerait à notre société d'historiens une dimension internationale qui ne peut faire autrement qu'élargir nos horizons et accroître notre apport à la collectivité mondiale.

COMMUNAUTÉ ET CONTINUITÉ . . .

Pour nous, Canadiens français, restera, préalablement, à relever le défi posé par notre introspection nationale. “De plein gré et de coeur joyeux”, il faut nous ouvrir à l’histoire des nations qui nous environnent. Où est l’historien canadien-français des Etats-Unis? où trouver un projet de recherche en français sur l’histoire de l’Ontario? de la Colombie Britannique ou de la Terre-Neuve? Où sont les recherches et découvertes dans l’histoire de nos mères-patries? Qui voudra porter plus loin que tous les autres sa vision du passé? Qui sera le premier à voir autre chose et autrement?

L’étude la plus récente de l’Angleterre victorienne est due à un *Canadian*, notre ancien président, James B. Conacher. Pourquoi la prochaine enquête en histoire sociale de France ou des Etats-Unis ne serait-elle pas l’oeuvre d’un Canadien français?

D’autres études suivraient. Alors, nous serons vraiment libérés de notre isolement. Et, par notre contribution à l’histoire des Etats-Unis, des *Canadians*, des Britanniques et des Français, nous aurons fait plus qu’un “traité d’amitié et de commerce”. Nous aurons modifié leur présent, nous aurons orienté leur avenir. Car, — n’est-ce pas là le propre de l’historien, — nous leur aurons fait un nouveau passé.

Ce sera là notre révolution.

